



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-036

Nombre de Conseillers :

- En exercice: 23 - Présents: 13 - Votants: 17

Date de convocation du Conseil Municipal: 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

<u>POUVOIRS</u>: Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES: M. MAY Abdelkrim - M. DJEDDOU Rabah - Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS: M. TAIEB BOUHANI Ali - M. CHHIM Sovanavy - M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

REVERSEMENT DE L'EXCÈDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame Gilda SARANDAO, 3ème Adjointe, rapporte au Conseil Municipal que suite au transfert de compétences du CCAS à la Ville au 1er janvier 2023 (délibération D2022-063 du 24 octobre 2022), les dépenses et recettes inhérentes aux différentes activités (Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et animation sociale), et les charges de personnel, ont été repris sur le budget principal de la Ville.

Au 31 décembre 2022, le budget du CCAS présentait un excédent de fonctionnement de 165.778,25 €uros.

Le Conseil Municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D2022-063 du 24 octobre 2022 actant le transfert de compétences du CCAS à la Ville au 1er janvier 2023 ;

Considérant la proposition du Comptable public afin de garantir la cohérence budgétaire qui suit ce transfert de compétences ;

Entendu l'exposé de Madame Gilda SARANDAO, 3ème Adjointe ;

Après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ, PAR 15 VOIX POUR ET 2 ABSENTIONS - M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette :

 ACTE le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget CCAS, soit 100.000 €, au bénéfice du budget principal de la Ville.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le Q 6 JUL 2023

et publié, affiché ou

notifié le ...0.6.JUL...2023...

Le Maire.

Le Maire,

M. Philippe PIGEAU

Pour extrait conforme